

REÇU le 17 SEP. 2018



LE PREFET

Valence, le - 5 SEP. 2018

Madame la Députée,

Par courrier électronique du 14 août dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la mesure des fragilités des ponts et ouvrages d'art sur votre circonscription.

Au préalable, je vous précise que, selon la jurisprudence, le responsable de l'entretien de la voie portée ou de l'infrastructure (pont, mur, tunnel, tranchée) est le propriétaire ou, par convention, le gestionnaire. Face aux enjeux socio-économiques que peut représenter un ouvrage d'art, le propriétaire ou le gestionnaire assure cette mission en mettant en place un système de gestion d'ouvrage adapté au territoire.

Vous trouverez ci-dessous, un état des lieux, tel qu'il résulte des consultations opérées auprès de la DIRCE, du Conseil Départemental, des ASF et du groupe APRR, de la SNCF et la CNR.

S'agissant du réseau routier national non concédé, la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est qui exploite et entretient les 147 ponts drômois, fait part des éléments suivants :

La surveillance de ces ouvrages se décline à travers :

- des contrôles annuels qui permettent de vérifier que des dégradations anormales n'apparaissent pas,
- des visites d'évaluations de l'état de l'ouvrage, tous les 3 ans, qui permettent d'établir, de façon détaillée, l'état apparent de chacun des éléments constituant l'ouvrage.

Actuellement, les ponts en étude ou en cours de réparation sont :

- RN7 pont canal CNR (Donzère) : travaux de reprise des fondations réalisés en 2018,
- RN7 pont du Roubion à Montélimar : travaux prévus en 2020,
- RN102 pont sur canal CNR : travaux de reprise de l'étanchéité des trottoirs prévus cette année.

Le Conseil Départemental exerce pour sa part, deux niveaux de surveillance :

- des visites "légères" de contrôle annuel pour tous les ouvrages,
- des inspections détaillées concernant les ouvrages non courants, réalisées par des bureaux d'études spécialisées, programmées tous les 6 ans.

Une surveillance renforcée peut être mise en place, comme c'est le cas actuellement du pont sur la Vière à Glandage ; et le dernier chantier en cours concerne le pont sur l'Oule à Cornillon.



S'agissant des autoroutes, il convient de distinguer l'action des deux concessionnaires présents en Drôme :

- la dernière inspection détaillée par les Autoroutes du Sud de la France a été réalisée en 2015 ; l'état des ponts du réseau VINCI a été qualifié de bon. Une visite d'évaluation sera réalisée d'ici la fin de l'année ;

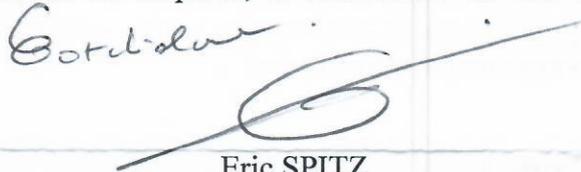
- la Société des Autoroutes Rhône-Alpes effectue des inspections détaillées tous les 5 à 6 ans, réalisées par des prestataires spécialisés extérieurs à l'entreprise ; de manière interne, chaque ouvrage fait en outre, l'objet d'une visite annuelle.

S'agissant du réseau ferré, la SNCF (SNCF réseau) assure l'entretien des ouvrages d'art du réseau ferré national, qui comprend, dans le département de la Drôme, de nombreux ponts-rails de portée supérieure à 2 mètres, dont 25 viaducs, avec une portion de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon-Marseille. A ce jour, aucun pont rail ferroviaire de la Drôme ne fait l'objet d'un signalement de risque non maîtrisé pour la sécurité des circulations ferroviaires.

Enfin, s'agissant des ouvrages fluviaux, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) exploite et assure le suivi et l'entretien des ponts-barrages et des ponts-usine. Les derniers indicateurs relatifs à l'année 2017 témoignent que l'état général de son patrimoine d'ouvrages est jugé bon ou très bon.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.



Eric SPITZ

**Madame Mireille CLAPOT**

Vice-Présidente de la commission des Affaires Etrangères

Députée

126 rue de l'Université

75055 PARIS 07SP

Nos références : Valérie DELSANTI-RJ -- CABINTERVELU-E-2018-056